

Zeitschrift: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 903

Artikel: Gymnase de Nyon : la règle du jeu
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(ag) Qu'un bâtiment entraîne des coûts de construction supérieurs à ceux qui furent initialement évalués, ce n'est pas chose inédite. L'Etat de Vaud se protège pourtant de ce genre de surprise en demandant des crédits «soumissions rentrées». Restent les hausses dues à l'inflation; elles font l'objet d'une demande de crédit au terme des travaux qui ne présente nulle difficulté. En revanche les modifications importantes des projets doivent immédiatement faire l'objet d'une demande ad hoc.

GYMNASSE DE NYON

La règle du jeu

Le cas du Gymnase de Nyon est particulier. Personne n'a oublié la querelle d'architecture qu'il a suscitée. Ce n'est pas le lieu de la rouvrir, mais de rappeler que le choix résultait d'un concours.

Il était évident aux yeux d'experts que le projet retenu était plus coûteux que la majorité de ceux qui furent primés. Ce n'était pas en soi disqualifiant. L'Etat pouvait, dans la clarté, décider qu'il s'offrait, pour des raisons de choix esthétique, le luxe d'une solution coûteuse.

Tel ne fut pas le cas. Le magistrat responsable déclara qu'il ne retiendrait pas ce projet s'il devait coûter 20% de plus que les autres qui furent primés. En conséquence, le coût présenté fut limité: réduction du programme sur certains points et sous-estimation de plusieurs postes du devis.

Aujourd'hui, la facture réelle sort. Coût supplémentaire: 6,5 millions, près de 17% du devis initial.

Le préavis explique le dépassement autant qu'on peut. Mais il se garde de rappeler que le choix s'est fait sur la base d'un concours, et que la sous-estimation délibérée des coûts a faussé le jeu et l'appréciation. D'où le malaise, qui n'a rien à voir avec une ordinaire rallonge, mais qui touche au respect de la règle du jeu. ■

VIVRE EN VILLE

L'apprentissage de la ferme

(pi) Autrefois, certaines villes possédaient de véritables «fermes urbaines», au cœur de la cité, où venaient se ravitailler les habitants des quartiers avoisinants. Elles avaient pour but de maintenir un contact entre le monde rural et les citadins, tout en offrant la possibilité à ces derniers de profiter de produits achetés directement chez le producteur, évitant ainsi les marges des intermédiaires et les frais de transport. C'est aujourd'hui un nouveau type de ferme urbaine — ou plutôt scolaire — qui voit le jour. En Suisse il en existe à Longirod (pour la ville de Genève) et au Mont-sur-Lausanne (pour Lausanne).

Si les fermes urbaines traditionnelles avaient l'avantage de maintenir une certaine vie campagnarde dans les villes, leur exploitation n'allait pas sans problèmes: on se souciait peu de la santé du bétail qui était condamné à l'étable toute l'année; odeurs et bruits n'étaient de plus pas toujours du goût des voisins et certaines normes sanitaires difficiles à respecter. Ce type d'exploitation a été remplacé, aux Pays-Bas notamment, par des fermes «publiques» ou «scolaires» situées en périphérie de la ville. Leur but n'est plus le ravitaillement de la population en produits frais, mais est devenu avant tout pédagogique. Elles offrent en effet aux citadins la possibilité d'apprendre à connaître les animaux

et à s'occuper d'eux, de découvrir les relations entre hommes et bêtes, de s'instruire sur place en participant à différentes activités organisées ou non. Sur un espace relativement faible (au moins 3000 m²) il est déjà possible de faire fonctionner une petite unité agricole, comprenant tous les éléments d'une ferme «traditionnelle» (gros et petit bétail, volaille, cultures, jardin potager, four à pain, etc). On peut ainsi reconstituer et suivre des cycles complets, comme celui du pain: planter la graine de céréale, la voir grandir, la récolter, la mouliner et utiliser la farine pour fabriquer des produits que l'on pourra cuire dans un four chauffé au bois coupé et façonné sur place. On perçoit dans cette

Une vraie ferme pour les élèves

La ville de Lausanne possède plusieurs domaines agricoles, dont un au Mont-sur-Lausanne, accessible depuis la ville par les transports publics.

C'est à la suite d'une collaboration entre les directions des finances — dont dépendent les domaines — et des écoles que cette exploitation a été choisie pour abriter une expérience de ferme urbaine destinée aux jeunes élèves. Deux roulottes servent d'abris provisoires pour les élèves et le matériel. Un animateur à mi-temps assure l'accueil et la coordination avec les paysans qui exploitent le domaine. Pour l'instant, l'expérience fonctionne sur un très petit budget et permet d'accueillir une douzaine de classes qui viennent cha-

cune plusieurs fois une journée, sur une période d'une année. Ce système leur permet de suivre les travaux des quatre saisons et de mener un projet à terme (plantation, récolte, transformation). Le fait qu'il s'agisse d'une véritable exploitation en fonction, qui fait vivre une famille, fait l'originalité de cette démarche. Les enfants ont ainsi la possibilité de comparer leur méthode de travail (culture «manuelle» d'un carré de blé dans le jardin) à celle de l'agriculteur qui dispose de machines. La ferme urbaine ayant démontré sa raison d'être, un préavis sera déposé prochainement devant le Conseil communal pour permettre de transformer l'expérience en long terme.